

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :
 An, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50
 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront considérés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois sont payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés par lettre affranchie.

Gare de Saumur (service d'été, 16 mai).**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 13 — —	soir, Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
5 — 47 — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On sait que M. de Bismark a adressé, au commencement du mois dernier, une dépêche au gouvernement de l'Empereur, pour protester contre les intentions bienveillantes du cabinet de Vienne à l'égard du Danemark, dans les négociations qui se poursuivent à Vienne en vue de la conclusion définitive de la paix entre le Danemark danois et l'Allemagne.

Le gouvernement français s'est contenté de répondre par un acte de ces déclarations. On paraît que le cabinet de Saint-James, par une dépêche à peu près semblable adressée, n'aurait pas accueilli silencieusement les protestations de M. de Bismark, d'après le *Mémorial diplomatique*, « le général Russell aurait adressé au chef du cabinet de Berlin une virulente réplique qui aurait produit une grande sensation dans le monde diplomatique. »

On prendrait sous notre responsabilité la nouvelle donnée par le *Mémorial diplomatique*, nous serions cependant remarquer qu'il est dans les habitudes diplomatiques du général Russell d'écrire de vaillantes dépêches suivies d'effet.

La *Correspondance générale*, de Vienne, du 5 septembre, dit, à propos des propositions faites au Rigsgaad et de certaines déclarations des ministres danois :

« La attitude du gouvernement dans le Rigsgaad, était essentiellement indiquée par les principes de la tactique parlementaire, mais les

négociations ouvertes à Vienne ne peuvent être en rien influencées par ce qui se passe à Copenhague. Les faits accomplis et irrévocables, ainsi que les conditions de paix stipulées dans les préliminaires peuvent seuls déterminer la marche de ces négociations.

La *Gazette de Vienne* dément le bruit de la formation projetée de vingt nouveaux régiments d'infanterie.

On écrit de Berne, 3 septembre :

M. James Fazy, cité hier devant le juge d'instruction, a quitté Genève.

M. Fazy explique, dans la *Nation suisse*, qu'il s'est retiré dans une ville frontière pour se garantir contre l'assassinat et pour surveiller la réaction.

Ces faits ont produit une impression fâcheuse.

On mande de Bukarest que le décret par lequel les étrangers de confession chrétienne sont autorisés à acquérir des propriétés foncières en Roumanie fait une réserve contre la colonisation, c'est-à-dire contre la culture des terres par des ouvriers appelés du dehors.

D'après une dépêche de Francfort, confirmée par le journal les *Deux-Mondes*, le comte Guido Thun de Hohenstein, chargé d'affaires d'Autriche à Saint-Petersbourg, serait nommé ambassadeur d'Autriche à Mexico.

D'après les informations que nous avons lieu de croire exactes, le gouvernement de Washington n'attendrait, pour reconnaître officiellement le nouvel empire mexicain, que la fin de la lutte électorale qui va bientôt com-

mencer dans les États du Nord, pour le choix d'un nouveau président.

Une dépêche privée adressée à la France, donne des nouvelles de Tunis du 30 août. Elles nous apprennent que, malgré la défection de plusieurs de leurs chefs, les insurgés tenaient toujours et que même ils venaient de recevoir de l'artillerie et des munitions. Leur hostilité contre le kasnadar n'avait pas diminué, mais ce dernier avait été assez habile pour mettre la dissension parmi les tribus et pour les opposer les unes aux autres.

Un grand nombre d'agents secrets, répandus parmi les populations, les poussent à demander que la régence de Tunis soit placée sous la suzeraineté de la Porte ottomane.

L'escadre anglaise a reçu en renfort le vaisseau à vapeur *Revenge*, qui porte le pavillon du contre-amiral Yelverton, dont la première visite a été pour Haïdar Effendi, le commissaire turc.

Nos correspondances particulières sont d'accord avec la dépêche dont l'analyse précède. Elles ajoutent que la propagande en faveur de la Turquie est très-forte en ce moment à Sfax, à Souss et même à Kerouan.

On a reçu des nouvelles de New-York du 24 août, par le *Persia*.

Après le combat du 19, Grant a pris et maintenu la position fortifiée de Weldon-Railway, dont les confédérés ont vainement cherché à le déloger.

Le 21 a eu lieu, près de Charlestown, un engagement entre Early et Sheridan.

Les pertes ont été considérables des deux côtés. Sheridan s'est retiré vers Hollitown, et Early près de Martinsburg.

Le bruit court que Lee s'avance dans la vallée de la Shenandoah, avec de la cavalerie et de l'infanterie pour renforcer Early et opérer une nouvelle invasion du Nord. L'agitation est très-grande dans le Maryland.

La position de Sherman n'a pas changé. Kilpatrick a détruit 10 milles du railway de Macon-Wheeler, a coupé, près de London, le railway de Knoxville à Chattanooga.

Les fédéraux s'avancent du côté de Pensacola, vers la baie de Mobile. Le général Granger est à 3 milles du fort Morgan. Le maire de Mobile a ordonné aux non-combattants de quitter la ville. Il a publié un manifeste invitant le reste de la population à défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité.

Le *York Herald* assure que le juge Black est allé au Niagara, de la part du gouvernement, pour recommencer les négociations avec des commissaires confédérés.

On attend avec impatience le choix de la convention de Chicago.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On assure que S. A. R. le prince Humbert est parti pour Londres. Il repassera par Paris pour retourner en Italie, et fera, dit-on, un séjour assez prolongé en France.

— Un fait qui paraît avoir produit une certaine émotion parmi la classe ouvrière, vient de se produire dans les chantiers de Paris.

FEUILLETON.

2

CHIFFONNETTE LA JOLIE.

HISTOIRE RECUEILLIE DANS LA RUE.

(Suite.)

II. — LE BILLET DU DOCTEUR.

de tradition, en matière de roman, que tout ce qui rencontre une jeune fille pauvre doit être quelque peu grand seigneur et beaucoup militaire. Nous respectons infiniment la tradition ; nous ne nous en faisons rien, sans être une histoire d'usage signification du mot, n'est pas non plus un roman, ce qui fait que notre Anglais n'était ni un grand seigneur.

« Il l'avait déclaré lui-même à Chiffonnette, mais elle était tout simplement un médecin ; non un docteur célèbre, mais un médecin parfaitement connu, modeste et savant, deux qualités qui ne se trouvent rarement ensemble.

« Georges Elburne avait trente ans et six cents livres sterling de revenu, ce qui lui faisait deux fois plus d'années que de mille francs de rente. C'est pour un Anglais de roman, mais c'est déjà quel-

que chose pour un homme qui a des goûts simples. Sir Elburne n'avait pas le spleen, cette nostalgie de l'âme à laquelle certains littérateurs fantaisistes se croyaient naguère obligés de condamner tous les Anglais qui naissaient dans leurs livres.

Notre jeune docteur avait quitté l'Angleterre tout simplement pour suivre les cours que faisaient alors à l'École de médecine de Paris les princes de la science. Il voyageait avec sa mère, bonne et digne femme qui l'adorait.

Sir Georges devait quitter Paris aux premiers jours d'août pour aller à Madrid ; il avait rencontré Chiffonnette en juillet.

La tradition de roman voudrait encore que notre étranger fût tombé subitement et éperdûment amoureux de la jolie chiffonnière ; mais là encore nous devons sacrifier l'intérêt que présente toujours une passion instantanée à la vérité.

La beauté de Chiffonnette l'avait frappé, voilà tout, mais moins encore par elle-même, qu'en raison des circonstances singulières qui lui servaient, pour ainsi parler, de cadre. Il s'était étonné d'abord, puis, il avait admiré. Habile physionomiste, il avait pressenti une belle âme sous ces traits charmants.

A des diagnostics certains, il avait cru reconnat-

tre une phthisie naissante, et autant par amour de l'art que par bonté de cœur, il s'était dit spontanément : Voilà une pauvre enfant que je veux guérir. Puis, il avait ajouté : elle est trop belle, d'ailleurs, pour mourir jeune !

D'amour, hélas ! pas un mot, pas le plus petit parfum. Il avait une si bonne mère, qu'il venait les femmes dans toutes les conditions, et qu'il croyait en elles.

C'était, comme on le voit, un grand original. Il avait même foi en l'amitié... Tous ces Anglais sont excentriques.

Non, sir Elburne ne s'était pas tout d'un coup épris de Chiffonnette, et la preuve, c'est qu'il ne s'était pas même retourné pour lui jeter un dernier regard, quand il l'avait quittée sur les marches de l'église.

Le lendemain, à six heures et demie du matin, il se promenait au bout de la rue d'Argenteuil, guettant l'arrivée de sa jolie cliente, qui, contre l'ordinaire, n'arriva qu'à sept heures et demie. Pourquoi ce retard ? Problème, en vérité, que nous ne saurions résoudre, mais dont on aurait pu peut-être obtenir la solution en interrogeant le mouchoir de tête noué plus coquettement que d'habitude sur le

front de la jeune fille ou en questionnant directement deux boucles blondes qui, malgré de longs et pénibles efforts, n'avaient pu rester cachées sous la coiffure qui les retenait si bien d'ordinaire ! Mais Dieu nous garde du péché de curiosité !

Chiffonnette avait longé la rue des Orties sans détourner la tête ; elle avait traversé la rue d'Argenteuil les yeux obstinément baissés... et cependant elle avait parfaitement vu sir Elburne ! Qui pourrait expliquer ce miracle d'optique, auprès duquel les mirages de l'Égypte ne sont rien !

Quand elle arriva à sa station habituelle, toutes les boutiquières, servantes, maîtresses et filles de comptoir, étaient sur le seuil des portes. L'Anglais avait été aperçu : la gent féminine flairait une intrigue.

Le docteur choisit positivement le moment où tous les regards étaient fixés sur elle pour aborder sa malade. Celle-ci lui en voulut et lui fit sentir sa mauvaise humeur.

— Eh bien ! qu'est-ce que vous voulez encore, lui dit-elle à voix haute et d'un ton aigre-doux. Il ne pleut pas aujourd'hui ?

Sir Georges n'était pas facile à intimider ; il salua et répondit courtoisement :

— Je vous apporte, mademoiselle, une ordonnance.

Des entrepreneurs, au dire du *Siccle*, se seraient entendus, à l'exclusion des ouvriers, pour imposer un règlement de société de secours mutuels, sans communication préalable aux intéressés.

Le prélèvement des cotisations, y est-il dit, serait de 1 pour 100 sur les salaires des ouvriers et des employés ;

Les patrons administreraient la caisse ; deux délégués ouvriers seulement connaîtraient de l'emploi des fonds.

Les ouvriers qui quitteraient le chantier, volontairement ou non, perdraient leurs droits aux indemnités.

La caisse bénéficierait des retenues du participant.

Le dissentiment qui s'est élevé à ce sujet entre les ouvriers et les patrons porte moins sur le principe de la fondation d'une caisse de secours que sur la quotité du prélèvement et sur les droits exclusifs que se sont attribués les patrons.

— La croix de la Légion-d'Honneur n'a pas toujours fait autant d'heureux, dit la *Petite Revue*, à propos des décorations du 15 août. Si on est curieux de savoir dans quelle proportion singulière ont été multipliées les admissions dans l'ordre, un coup-d'œil sur les chiffres qui suivent vaudra les meilleurs renseignements :

	Nommés dans les dernières années du premier empire.	Nommés en 1863.
Sous-préfets et conseillers de préfecture.....	24	259
Agents de finances.....	11	218
Préfecture de police.....	0	48
Médecins de Paris.....	21	328
Banquiers et agents de change	1	46
Avoués et notaires.....	0	54

— Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

Je vous ai annoncé ces jours-ci que Naudin était engagé à l'Opéra ; son traité lui assure 12,000 fr. par mois, plus une indemnité de 200,000 fr. au cas où l'administration du théâtre romprait avec lui. A ce propos, laissez-moi placer sous vos yeux quelques chiffres éloquentes. La Malibran recevait à Londres à chaque représentation au théâtre de Drury-Lane, 150 liv. st. (3,750 fr.). La Grisi, pour chanter à New-York dans une solennité musicale, 400 liv. st. (10,000 fr.). La même, en une seule soirée donnée à Londres, a recueilli 60,000 fr. Lablache, pour chanter deux fois, 150 liv. st. (3,750 fr.). Le même, pour une seule leçon donnée à la reine Victoria, 1,000 fr. Le deuxième bénéficiaire de Taglioni à Saint-Petersbourg a rapporté 51,000 roubles (204,000 fr.). A Hambourg, cet artiste a reçu 3,750 fr. par soirée. Paganini donnait des leçons au prix de 2,000 fr., chacune. Hummel, après sa mort, a laissé 375,000 fr. et une quantité de

cadeaux précieux reçus de toutes les cours d'Europe, parmi lesquels 26 bagues en diamants de grand prix, 34 tabatières en or et 114 montres précieuses.

Dans leur bon temps, Mario et l'Alboni ne chantaient jamais à moins de 2,000 fr. par soirée, et Tamberlick, chaque fois qu'il donne son *ut dièze*, reçoit 2,000 fr. Herz et Thalberg ont rapporté chacun plus de 300,000 fr. d'un seul voyage en Amérique. Quant à Jenny Lind, elle aurait pu acheter la Suède avec les dollars du nouveau monde.

On a offert, en Italie, à Rossini un million pour six mois, s'il voulait jouer lui-même le rôle de Figaro.

En 1854, Harel, directeur de la Porte-Saint-Martin, proposa à Alexandre Dumas de représenter le personnage d'Antony dans le drame de ce nom, et que Bocage abandonnait pour jouer de son congé dans les départements ; il lui offrait 2,000 fr. par soirée. Dumas... hésita.

— On annonce la publication d'un nouveau journal destiné à faire une concurrence redoutable aux agences matrimoniales. Il a pour titre : *l'Echo nuptial* et porte pour épigraphe : *Toutes les âmes sont sœurs.*

— Faut-il croire la nouvelle suivante donnée par le *Journal de Belfort* ? L'autorité communale de Morschach, vient d'interdire au beau sexe, sous peine de 1 fr. d'amende, de paraître à l'église en crinoline. On annonce que depuis, un bureau a été établi à la porte de l'église par un industriel afin de déposer les crinolines comme on le fait pour les cannes et parapluies, moyennant 10 centimes.

— La *Vigie bordelaise* publie une lettre qui contient d'intéressants détails sur une route commerciale nouvelle que le gouvernement du Pérou cherche à ouvrir entre l'océan Pacifique et l'océan Atlantique. Cette voie donnera à l'activité des deux mondes de vastes régions inconnues à exploiter sur les deux rives des Amazones, ce fleuve immense qui sert de frontière naturelle entre nos possessions de Cayenne, le Brésil et le Pérou. Nous en extrayons la notice suivante sur ce riche pays encore inexploité :

« Dans le courant de l'année 1863, un amiral et quelques officiers de la marine péruvienne se rendirent en Angleterre pour y faire construire quelques bâtiments destinés à l'exploration des Amazones et des bras immenses de ce fleuve qui, en pénétrant dans l'intérieur du pays, ouvrent aux hardis pionniers du commerce des routes nouvelles où ils ne tarderont pas à s'engager. Cette commission se rendit ensuite au Brésil par les paquebots transatlantiques qui partent de Bordeaux. L'amiral, chargé, comme ministre plénipotentiaire, de régler les dernières difficultés avec le Brésil, termina promptement sa mission, et on se mit à l'œuvre.

» Dès aujourd'hui, le succès est assuré. Iquitos, lieu perdu sur la partie péruvienne des Amazones, est devenu une ville en quelques mois. Déjà des docks sont créés, des factoreries pour tous genres d'usines, pour la fabrication du sucre, du riz, du coton, des machines à vapeur, pour scier le bois, faire des tuiles et des briques, sont en train de se monter ; la culture du caoutchouc, de la cire, du coton, du riz et beaucoup d'autres produits prend un très-grand développement ; on défriche les environs, la forêt recule pour faire place à des rues bien tracées sur lesquelles les constructions commencent à s'élever. Le gouvernement du Pérou entretient sur les eaux des Amazones quatre vapeurs à aubes et deux navires-dépôts chargés de tous les matériaux et outils nécessaires aux réparations. Des vapeurs de construction spéciale, destinés aux explorations dans le fleuve et ses affluents sont en ce moment en construction et doivent même être mis à l'eau depuis la fin du mois de juillet. Le gouvernement du Pérou ne néglige rien pour assurer l'avenir de ce pays et y entretient des officiers, des employés pleins de courage, qui ne demandent qu'à associer leur nom à cette belle entreprise. Pour favoriser le commerce, il a supprimé toute espèce de droits, tant pour l'importation que pour l'exportation. Il concède gratuitement des terrains dont la culture facile et fructueuse assure bientôt l'avenir des colons et du pays. Le pays, baigné par les Amazones et ses affluents, est immense, sa fertilité incalculable ; les produits les plus riches et les plus recherchés y viennent en abondance : le coton, la cire, le caoutchouc, le riz fourniront bientôt des ressources immenses à l'exportation. »

Chronique Locale.

La première journée des Courses a été favorisée par un temps magnifique. La foule était nombreuse, les tribunes parfaitement garnies, et l'hippodrome présentait un brillant aspect.

Cette fête avait attiré M. de Pierres, écuyer de l'Empereur. Il avait à ses côtés M. le V^e O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, M. Louvet, maire de Saumur, plusieurs membres du Conseil général.

1° *Prix du Conseil général de Maine-et-Loire* : 1,200 fr., pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. — Poids du règlement de l'Ouest. — Entrée : 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance : 4,000 mètres en une épreuve.

Deux chevaux seulement étaient engagés : *Constellation*, à M. de Chemellier, et *Perle-Fine*, à M. de Baracé. Pendant plus de 2,000

mètres, *Perle-Fine* a tenu la tête ; mais, à la seconde moitié du parcours, *Constellation* a regagné sur *Perle-Fine* et est arrivée première.

2° *Un objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la guerre*, pour MM. les lieutenants et sous-lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

Sept engagements : arrivé premier, *Armagnac*, monté par M. de Cambiaire ; second, *Diavolo*, monté par M. Massiet ; troisième, *Amorce*, montée par M. Liénard.

3° *Un objet d'art donné par S. Exc. le Ministre de la guerre*, pour MM. les lieutenants et sous-lieutenants, montés sur leurs chevaux d'armes.

Sept engagements : arrivé premier, *Armagnac*, monté par M. de Cambiaire ; second, *Diavolo*, monté par M. Massiet ; troisième, *Amorce*, montée par M. Liénard.

4° *Un objet d'art donné par la ville de Saumur*, pour MM. les Sous-Maîtres de manège, montant des chevaux de carrière.

La course des sous-officiers du manège est toujours fort belle. Le savoir de ces jeunes écuyers et leur habileté à mener un steeple intéressent toujours les vieux sportmen.

Est arrivé premier, M. Burnol, montant *Fille de l'Air*, qui a bien répondu à son nom ; deuxième, M. Rossignol, montant *Déesse*, et troisième, M. Mallet, montant *Légère*.

5° *Steeple-chase militaire*. — *Un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr. et 500 fr. en espèces, donnés par l'administration des haras*. — *Course militaire*, pour MM. les officiers en garnison à Saumur, Angers, Tours, Vendôme, Poitiers et Nantes. — Distance : 1,500 mètres, avec huit obstacles à franchir. Poids à volonté. — Ne pourront courir que les chevaux d'armes, nés et élevés en France, inscrits sur les contrôles, et n'étant pas de pur sang.

Sur quatre chevaux engagés, trois seulement sont partis. — *Egérie*, que montait M. d'Aubigny, est arrivée première ; elle était suivie de près de *Cabriole*, que montait M. Massiet. Tous les obstacles ont été admirablement franchis sans aucun accident.

6° *Steeple-chase (gentlemen-riders)*. — 2,000 fr. donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Le forfait devra être au second. — Poids : 75 kilogram. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs steeple-chase ou courses de haies, une somme de 5,000 fr. portera 3 kilogram. ; de 6,000 fr. et au-dessus,

Ce disant, le docteur mit dans la main de la jeune fille un papier plié en deux.

Il y avait tant de loyauté et de bienveillance dans le regard qui accompagna ces simples paroles, que Chiffonnette fut émue et qu'elle se repentit de son apostrophe inconvenante.

— Voyons, mon enfant, continua le jeune médecin, en lui prenant familièrement le bras pour lui tâter le pouls, ne plaisantons pas avec la santé.

L'air sérieux de sir Elburne effraya la farouche, mais peureuse enfant, et ce fut en tremblant qu'elle lui dit :

— Est-ce qu'il y a déjà du danger, monsieur ?

— Il y a toujours du danger, mademoiselle ; si vous n'y prenez garde, avec une constitution délicate comme la vôtre, si vous ne suivez pas de point en point mes instructions, vous deviendrez tout simplement poitrinaire.

Le docteur exagérait peut-être, mais il tenait à frapper le moral de sa cliente pour la décider à agir selon ses vues.

Devant cette déclaration nettement formulée, Chiffonnette poussa une exclamation de terreur.

— Oh ! s'écria-t-elle en levant sur le docteur un regard suppliant, je ne veux pas mourir encore,

poitrinaire, moi !

— Rassurez-vous, mon enfant, vous vivrez pour être heureuse ; mais il faut obéir au médecin.

La jeune fille soupira.

— Allons, mademoiselle, soignez-vous, suivez l'ordonnance ; à demain, au revoir, dit le docteur en saluant, puis il se retira, cette fois encore, sans se retourner. La consultation était terminée.

Chiffonnette resta stupéfaite et désappointée de cette brusque retraite, qui était cependant des plus naturelles.

Elle regarda tristement le docteur s'en aller. Pourquoi cette tristesse ? Chiffonnette eût été fort embarrassée de se le dire à elle-même.

Cependant, la galerie qui n'avait pas perdu un geste de toute la scène, riait ironiquement, et ce rire était une véritable insulte. La jeune fille le comprit, et son cœur s'indigna. Convaincue de la sincérité de son Anglais, sans ouvrir le papier qu'il lui avait remis, elle traversa la rue d'un pas ferme, et s'adressant à la demoiselle de boutique du passementier qui se tenait sur sa porte, elle lui dit :

— Voudriez-vous, mademoiselle, avoir l'obligeance de me lire ce qu'il y a sur ce papier ?

Inutile de dire que Chiffonnette savait lire.

La curieuse ne se fit pas répéter deux fois cette prière ; mais aux premiers mots, elle resta confuse et sotte. Le billet était une véritable ordonnance.

Chiffonnette eut un regard de triomphe. Elle reprit son ordonnance, salua, et se retira, portant la tête aussi fièrement qu'une duchesse.

Comme la veille, elle entra à Saint-Roch ; mais, cette fois, elle demanda non-seulement la santé pour elle, mais aussi le bonheur pour son protecteur inconnu.

Le lendemain et le surlendemain, nouvelle rencontre au même endroit.

— Mademoiselle, dit sir Elburne après lui avoir donné de nouveaux conseils, en bonne conscience, nous ne pouvons continuer à prendre la rue pour un cabinet de consultation. Voulez-vous venir chez moi ; voulez-vous que j'aille chez vous, ou chez une tierce personne que vous me désignerez ?

— Monsieur, répondit la susceptible Chiffonnette en fronçant les sourcils, je suis seule chez moi, et je ne puis...

— Vous êtes avec Dieu, mon enfant ; vous n'avez rien à craindre.

— Vous avez raison, monsieur, je suis une sotte.

— Point du tout ! votre défiance est naturelle.

— Je serai chez vous ce soir à huit heures.

— Soit, mademoiselle, voici mon adresse.

Chiffonnette, on le pense bien, fut exacte. Le docteur n'était pas seul, une dame âgée était avec lui. La jeune fille avait fait un peu de toilette. Un bonnet de linge avait remplacé le mouchoir de coton, les boucles de ses cheveux retombaient en spirales soyeuses et encadraient son visage rougissant. Elle était charmante.

Mais avant de faire connaître au lecteur ce qu'il advint de cette première visite, nous devons faire connaître un peu mieux Mlle Chiffonnette.

III. — UNE HISTOIRE COMME IL Y EN A TANT.

Joséphine Carbonnet, dite Atala, avait été l'une des plus belles filles de Paris. Enfant unique d'un honnête ébéniste du faubourg Saint-Antoine, elle avait un beau soir, après avoir volé son père, quitté spontanément, volontairement, la maison paternelle pour courir les aventures.

Elle n'avait alors que seize ans à peine, et déjà elle possédait tous les vices qui font la courtisane. Fourbe, prodigue, paresseuse, cupide et sans cœur, elle marcha vite et loin dans la honteuse route du mal. A dix-huit ans, elle avait maison montée, ses

5 kilog. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 5 kilog., de 5 kilog. s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 5 kilog. et de 5 kilog. s'il n'a jamais gagné un steeple-chase de 1,000 fr. Tout vainqueur de 5,000 fr. n'aura droit à aucune modération de poids. — Distance 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir.

Huit chevaux étaient engagés, trois seulement ont couru.

Cette course, qui a terminé la fête, a présenté plus d'intérêt encore que les précédentes et a excité les plus vives émotions.

Sébastopol, à M. Rouillet, monté par M. de Clausade, a pris le devant dès le début; en peu d'instants, Vangouard, monté par M. de Pierre, a été distancé de 50 mètres environ. Au septième obstacle, Sébastopol fait une chute, son cavalier roule; mais bientôt il s'est remis en selle. Pendant ce court temps d'arrêt, Vangouard prend les devants. Sébastopol gagne du terrain; au dixième obstacle, il fait une nouvelle chute, et pour la seconde fois le jeune de Clausade, avec une énergie qui lui fait le plus grand honneur, remonte son coursier et franchit tous les obstacles. S'il est vaincu, disait-on, sa défaite est glorieuse. Mais il n'en devait pas être ainsi, tant de persévérance et d'intrépidité ne pouvaient pas être déployées en vain: au seizième obstacle, Vangouard culbute à son tour son jeune cavalier; M. de Pierre remonte aussitôt à cheval et continue la joute; mais Sébastopol dépasse son noble rival et arrive, après une course de 4,500 mètres, devant les tribunes où un hurrah d'applaudissements l'accueille: les cris de vive de Clausade retentissent; son retour au pesage a occasionné un véritable enthousiasme.

Ainsi s'est terminée cette journée; c'est le prélude d'une plus belle encore. Cet entrain a été d'un heureux augure pour notre fête d'aujourd'hui. Le programme a été augmenté d'une course qui aura lieu ce soir avant les steeple. 2,000 mètres à parcourir: prix, un pari particulier.

Hier soir, à deux heures, toutes les notabilités de notre ville avaient pris place dans la tribune d'honneur, en face de la carrière du carrousel, pour assister à ces brillants exercices. On remarquait autour de M. le général Crespin, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, M. Louvet, député, M. le Président du Tribunal civil, M. Richard, président honoraire, l'État-Major, et, dans la même loge, un essaim de jeunes et gracieuses dames aux toilettes les plus fraîches.

Au signal donné par le canon, MM. les Officiers ont fait leur entrée dans la carrière, ayant à leur tête leur commandant, M. le lieu-

tenant-colonel L'Hotte. C'est la première fois que cet habile écuyer s'est montré chez nous devant un si nombreux public, et dès son apparition, son habileté et sa grâce à cheval ont été admirées. Qui n'a été surpris en effet de l'étonnant résultat qu'il a obtenu avec son cheval! qui n'a applaudi à cette cadence si légère, si gracieuse!

Nous ne parlerons pas de ces exercices qu'exécute M. L'Hotte, et qui dénotent chez l'écuyer une grande patience, un grand tact dans le dressage et un grand empire sur le cheval. Nous rappellerons seulement son cheval campé du devant et du derrière et se balançant les quatre membres étant allongés, ou bien encore le cercle décrit par les pieds de derrière, et un seul en devant servant de pivot fixe. Tout cela se faisait pendant des exercices de haute école, des figures et des voltes de manège, les jeux des bagues ou des têtes.

Le carrousel a été terminé par des évolutions et des mouvements d'ensemble de la troupe; les changements de pied, les cercles, les mêlées, attestent tout le pouvoir de mains habiles et exercées, sur des chevaux souvent fringants et indociles.

A quatre heures, les officiers ont fait une seconde entrée pour le saut des barrières.

(Comme entr'acte, entre le carrousel des officiers et celui de la troupe, MM. les écuyers se sont présentés montés sur les sauteurs en liberté et ont exécuté des bonds tellement merveilleux que l'on a peine à en croire ses yeux. Cet exercice, qui n'était pas dans le programme des carrousels précédents, a vivement intéressé les spectateurs.)

Cette fête n'a pas été troublée par le mauvais temps; au moment où elle a commencé, alors que beaucoup de curieux n'étaient pas encore placés, il est venu une averse qui n'a refroidi en rien le zèle et l'empressement de la foule. Comme toujours, les tribunes étaient parfaitement garnies.

Hier soir, M. Louvet réunissait dans ses salons l'élite de la société de Saumur et les étrangers de distinction qui sont venus assister à nos fêtes hippiques. Cette soirée a été pleine d'entrain et de gaieté. M^{me} Louvet faisait avec beaucoup d'amabilité les honneurs de ses magnifiques salons. Les danses se sont prolongées fort avant dans la nuit.

Nous avons reçu de M. le Maire de Limoges la lettre suivante:

« Limoges, le 3 septembre 1864.

» Monsieur le rédacteur,

» J'ai reçu ce matin la lettre que vous avez bien voulu m'adresser et qui renfermait une somme de 208 fr., produit d'une souscription offerte dans votre journal pour les incendiés de Limoges.

Son enfant avait alors dix ans, et elle était charmante.

— Allons, se dit l'horrible femme, l'avenir est là. Heureusement, Dieu veillait sur l'innocente créature.

Atala se retira dans un bouge du quartier Mouffetard. Elle sollicita et obtint un numéro de chiffonnière.

Mais, trop paresseuse pour travailler, elle se fit tireuse de cartes, et, pour compléter ce qu'elle appelait ses revenus, elle envoya l'enfant mendier.

— Si tu me rapportes pas vingt sols ce soir, lui disait-elle, en faisant siffler une corde à nœuds, ma commère, c'était le nom qu'elle avait donné à cet instrument de supplice, ma commère te dira deux mots.

Sur ces sinistres paroles, la pauvre petite partait le cœur gros et l'estomac vide.

L'enfant se nommait Lisé.

Malgré les privations et les tortures qui lui étaient infligées et qu'elle subissait avec une touchante résignation, la pauvre victime grandissait et devenait chaque jour plus jolie.

La suite au prochain numéro.

» Je vous suis bien reconnaissant, monsieur, de la généreuse initiative que vous avez prise, notre population est profondément touchée des marques de sympathie qu'elle reçoit, et je ne suis que le faible interprète de ses sentiments en vous témoignant toute sa gratitude, et en vous priant d'en transmettre l'expression aux souscripteurs dont vous avez recueilli les offrandes.

» Veuillez agréer, monsieur, etc.

» PÉRONNÉ, maire. »

Un de nos compatriotes, M. Eugène Leffet, vient d'être nommé enseigne de vaisseau et est envoyé en cette qualité à notre colonie de la Nouvelle-Calédonie.

Il prendra passage sur la frégate la *Sybille*, en rade de Brest, qui doit partir le 20 septembre.

Le pèlerinage au tombeau de St-Martin a eu lieu dimanche dernier à Candès. Un nombreux clergé tourangeau accompagnait les reliques de ce célèbre taumaturge des Gaules. Un grand concours de fidèles se sont joints au clergé et ont édifié la foule par leur recueillement et leur piété.

Le sermon d'usage a été prononcé par un prêtre du diocèse de Tours.

M. Cailleau a ouvert son parc aux nombreux pèlerins qui se sont disséminés dans les bosquets, les allées et les grottes, pour prendre leur collation.

Le soir, le cortège s'est remis en marche dans le même ordre qu'à l'arrivée; la Loire a été traversée dans deux bateaux, et pendant le passage les pèlerins ont chanté des hymnes et des cantiques.

Conformément aux conclusions d'un rapport de M. Janvier de La Mothe, le conseil général de la Loire-Inférieure a émis le vœu suivant:

« Le conseil général considérant que l'opinion publique s'est préoccupée de la question de la création d'un canal de Nantes à la mer;

» Que M. le préfet, de son côté, a demandé avec instance au gouvernement de nouvelles études;

» Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil municipal et du conseil d'arrondissement;

» Emet le vœu:

» Que le gouvernement examine de nouveau cette grave affaire et se livre immédiatement à des études sérieuses de nature à éclairer l'opinion publique sur la possibilité d'établir ce canal, sur sa direction, l'étendue de son parcours, les dimensions en largeur et profondeur, enfin sur les dépenses présumées de ce grand ouvrage.

» Le conseil général sollicite en même temps de la haute bienveillance du gouvernement, de vouloir bien, dans sa prochaine session, lui soumettre les résultats des études approfondies et consciencieuses qui auront été faites. »

L'Union de la Sarthe annonce que le conseil général de la Sarthe sera convoqué en session extraordinaire, avant la fin de l'année selon toute apparence, pour consacrer par son vote le tracé définitif du chemin de fer vicinal de grande communication de La Flèche à un point de la ligne de Tours au Mans.

La Compagnie d'Orléans a présenté un contre-projet maintenant le tracé dans la vallée du Loir, et M. l'ingénieur en chef du contrôle, chargé d'examiner cette affaire, a proposé une nouvelle combinaison consistant à reporter ce tracé de grande communication sur la rive gauche du Loir.

RENÉ BENOIST, ANGEVIN, CURÉ DE SAINT-EUSTACHE.

L'Union de l'Ouest, du 27 août, a donné de nombreux passages du TOMBEAU de RENÉ BENOIST, par G. Gérard, Ardenois. La Bibliothèque Impériale possède deux exemplaires de cette brochure, imprimée en 1608, et cataloguée: L. 2.283. C'est une plaquette in-8° de huit pages, avec cette épigraphe: *Beati mortui, qui in Domino moriuntur.* Apoc. 14, v. 13. Cet opuscule,

dédié à messieurs de Saint-Eustache, éveillé, par son titre et par sa date, l'attention et la curiosité de tout Angevin qui vénère les gloires du sol natal. Tel est le sentiment qui nous a porté à lire ces pages prétentieuses, boursoufflées, sans valeur aucune. Nous admirons donc, sans le partager, l'intérêt presque lyrique dont les honore un collectionneur trop enthousiaste. Toutefois nous lui savons gré de nous fournir ainsi l'occasion bien naturelle de recueillir et de publier l'épithète, trop peu connue, qu'Étienne Tonnelier, successeur immédiat de René Benoist, fit graver en lettres d'or sur deux tables de marbre noir incrustées dans le fût de la colonne, surmontée du buste de notre illustre compatriote, qu'il avait fait élever sur sa tombe, placée à la droite du grand-autel, dans le chœur de l'église de St-Eustache. Ce monument de pieuse et populaire vénération a disparu sous le souffle révolutionnaire; et, dans les successives restaurations de l'église de St-Eustache, rien n'est appelé aujourd'hui le souvenir de notre prêtre angevin dont l'autorité avait tant d'influence, qu'il avait été surnommé le Roi ou le Pape des Halles. Cet oubli doit être réparé par M. l'abbé Simon, curé actuel de St-Eustache (1), qui honore, à tant de titres, le clergé de Paris; il en a pris l'engagement et saura le remplir.

Voici cette épithète, d'après le R. P. Nicéron et M. l'abbé L. Gaudreau de Saint-Laurent:

D. O. M.

D. Q. M.

Renato Benedicto.

S.

Viator.

« Ecce tibi effigies magni illius Doctoris qui, » Renatus cognomine, Benedictus appellatus est. » Andibus in Galliâ natus, sacris juxta ac profanis litteris eruditus vir, quâ discendi fecunditate, quâ scribendi facilitate multum exercitatus supereminuit; Superstitionis ut oppugnator, iâ Religionis propugnator qui, quâ tempestate Galliæ urbes hæreticâ contagione laborarent, periclitantibus animis, manu medicâ est opitulatus. Commisos sibi greges, qui ad canendum Christo carmen in hanc ædem confluerunt, tum privatis studis, tum publicis concionibus, per annos quadraginta, labore indefatigatus servavit. Eò pietas hominem evezit ut in sacris expositis Henrico Magno, regi christianissimo, fuerit ab aure delectus, expurgandæ vitæ censor accerrimus, et ab eodem Treocarum Episcopus designatus; cui si ad honores veneranda senectus pertinet, in dignitatum cumulum auctoritas senilis accessit. Ex hac servitute ad feliciorum vitam vocatus est, annos 87 agens, et Collegium theologorum extulit cum Decanus decennium sedisset, mortuus nonis Martii, anno Domini 1608.

Hic jacet.

» Immò ejus animus superest et inter Beatos vivit, eaque quam expectamus vitam fruatur; etiam inter mortales famâ et rerum gestarum gloriâ; corpus verò sacrum somnum dormit; moritur non, aspirat ad sanctos.

» M. Stephanus Tonnelier, doctor theologus, et ab eodem Renato Benedicto hujus ecclesiæ pastor designatus, viro illi de se bene merito sepulchrum hoc. »

D. S. P.

(1) On voit, dans la salle du presbytère, un portrait à la mine de plomb de René Benoist, d'après la belle gravure de Stuer Holt, qui se trouve au cabinet des Estampes de la Bibl. imp.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les journaux allemands s'occupent d'une dépêche du cabinet anglais, dirigée contre la Prusse et dans laquelle on insiste sur la nécessité d'un appel au suffrage, afin que deux ou trois cent mille Sleswigeois, parlant la langue danoise, ne soient pas séparés du Danemark.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

équipages faisaient scandale de luxe au bois. Elle avait sa loge à l'Opéra et aux Bouffes, son nom maudit se rattachait à de nombreuses histoires de duel, de banqueroutes et de suicides.

Cela dura de longues années. L'enfer semblait la protéger, et à quarante ans, elle était encore aussi belle, aussi recherchée qu'au début de sa carrière.

Alors elle eut une fille, vrai bijou d'enfant que le Ciel lui avait sans doute accordée pour essayer de la rattacher à la vie honnête par les doux liens de la maternité.

Cette enfant, Atala prétendait l'aimer beaucoup, mais, en réalité, la misérable femme la considérait comme un bien fonds à exploiter un jour.

Sur ces entrefaites, à l'improviste, envoyée comme un fléau céleste, une effroyable maladie frappa l'habile courtisane. La petite vérole fondit sur elle avec la rapidité et la violence de la foudre. La maladie et la convalescence durèrent six mois. Au bout de ce temps, Atala se trouva horriblement défigurée et ruinée.

Dans son passé fastueux, elle n'avait pas songé à l'avenir et elle se trouva tout à coup aux prises avec la misère.

Elle voulut se tuer; mais l'Éternité lui fit peur.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR,
MAISON ARRAULT ET C^{ie}.

3^e Répartition. — Dividende de 10 0/0.

MM. les créanciers de la faillite sont prévenus qu'un dividende de 10 pour 100, à valoir sur le montant de leurs créances, sera distribué du 7 au 10 septembre 1864.

Ils sont invités à se présenter, du 7 au 10 septembre 1864, au bureau des syndics, rue des Basses-Perrières, 12, à Saumur, pour retirer leurs mandats de paiement. Les bureaux seront ouverts de 10 heures du matin à 4 heures du soir, excepté le samedi 10 septembre, où ils seront fermés à 3 heures du soir.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué, s'exposent à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la Caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourront en résulter seront à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite Arrault et C^{ie}, LAIR, FOUQUET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MARTINEAU.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 5 septembre 1864, le sieur Pierre Martineau, marchand, demeurant à Coron, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Joseph Barbin, négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire de la faillite, et M. Amand, huissier à Vihiers, syndic provisoire.

Le commis greffier du tribunal, PEPIN.

Étude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

QUARANTE-NEUF ARES DE VIGNE, affés d'arbres fruitiers, avec chambre à cheminée, sur le chemin de Bagneux à Munet, près Montagland.

S'adresser audit notaire. (405)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix: 10 fr. pour Paris; 11 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'*ÉCHO SAUMUROIS*.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

Un JARDIN, sis à Saumur, rue de Nantilly, joignant la maison d'octroi, d'une contenance de 50 ares environ, propre à bâtir.

S'adresser à M. HURTAULT, entrepreneur, et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (376)

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 36. S'adresser audit notaire. (379)

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues, dite AMÉRICAINNE, recouverte. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHIENNE COUCHANTE, six ans, première qualité, convenant parfaitement pour un jeune chasseur. S'adresser au bureau du journal.

REMISES ET ÉCURIES

A LOUER

Rue de Bordeaux, S'adresser, rue de la Comédie, à MM. Loitière et Harrault. (406)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale. S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate-

ment,

Ou pour la St-Jean 1865, Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

UN HOMME d'un âge mûr désirerait donner des leçons à domicile, concernant les matières suivantes: grammaire, orthographe, arithmétique, géographie, histoire, etc., etc. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Draperie et Nouveautés demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

MÉMOIRE

SUR

LES ANCIENNES FORTIFICATIONS MILITAIRES

Connues sous le nom

DE FORTS VITRIFIÉS

Par M. F^d PREVOST,

Capitaine du génie, membre de plusieurs sociétés savantes.

Cette question, pleine d'intérêt pour l'archéologie, a été présentée l'année dernière au congrès archéologique tenu dans notre ville. De nouvelles études ont suscité à M. Prevost des idées complètement neuves, qu'il vient d'exposer dans cette brochure et qui sont appelées à jeter un grand jour sur les singulières constructions de La Courbe, près Argentan, de Sainte-Suzanne (Mayenne), de Saint-Jean-sur-Mayenne et de Péran (Côtes-du-Nord).

In-8°. — Prix: Un franc.

En vente à Saumur, chez PAUL GODET, éditeur, et chez JAVAUD, libraire.

ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Journal paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux: Librairie de A. Josse, éditeur, 8, rue Cassette, Paris, Les abonnements sont d'un an et partent du 1^{er} avril.

PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'*Histoires et de Nouvelles*, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

LE ROMAN

UN AN: JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN; Paris, 3 fr. ILLUSTRE DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4°.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont: MM. Gustave Aimard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccore, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont: les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Masson; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Ponson du Terrail; un *Baiser mortel*, par Eugène Berthoud; la *Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet; l'*Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach; le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié; le *Mendiant noir*, par Paul Féval; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan; *Esclave et bon Seigneur*, par Adrien Paul; l'*Assassinat de la rue Maubuee*, par Pierre Zaccore, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume: 3 fr. — Par la poste: 4 fr.

Bureaux: à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 5 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 50	»	»	66 55	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 95	»	05	94 55	»	»
Obligations du Trésor.	435	»	»	436 25	1	25
Banque de France.	3375	»	»	3385	10	»
Crédit Foncier (estamp.).	1220	»	5	1215	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1210	»	»	1210	»	»
Crédit Agricole.	745	»	»	745	»	»
Crédit industriel.	762 50	»	»	767 50	5	»
Crédit Mobilier.	1015	»	»	1015	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	990	»	»	990	»	»
Orléans (estampillé).	902 50	11	25	902 50	»	2 50
Orléans, nouveau.	802 50	12	50	801 25	»	1 25
Nord (actions anciennes).	986 25	»	»	983 75	»	2 50
Est.	500	»	»	500	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	923 75	»	3 75	920	»	3 75
Lyon nouveau.	930	»	»	930	»	»
Midi.	635	»	»	635	»	»
Ouest.	525	»	1 25	525	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1660	»	10	1660	»	»
Canal de Suez.	462 50	1	25	460	»	2 50
Transatlantiques.	560	»	3 75	560	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	67 65	»	»	67 45	»	20
Autrichiens.	442 50	»	2 50	450	7	50
Sud-Autrich.-Lombards.	541 25	2	50	540	»	1 25
Victor-Emmanuel.	348 75	1	25	347 50	»	1 25
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	333 75	»	1 25	335	1	25
Crédit Mobilier Espagnol.	618 75	»	»	618 75	»	»
Saragosse.	480	»	5	480	»	»
Séville-Xérès-Séville.	443 75	»	1 22	441 25	»	2 50
Portugais.	295	»	5	293 75	5	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	303 75	»	»	305	»	»
Orléans.	293 75	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	292 50	»	»
Ouest.	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	285	»	»	285	»	»
Est.	288 75	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,